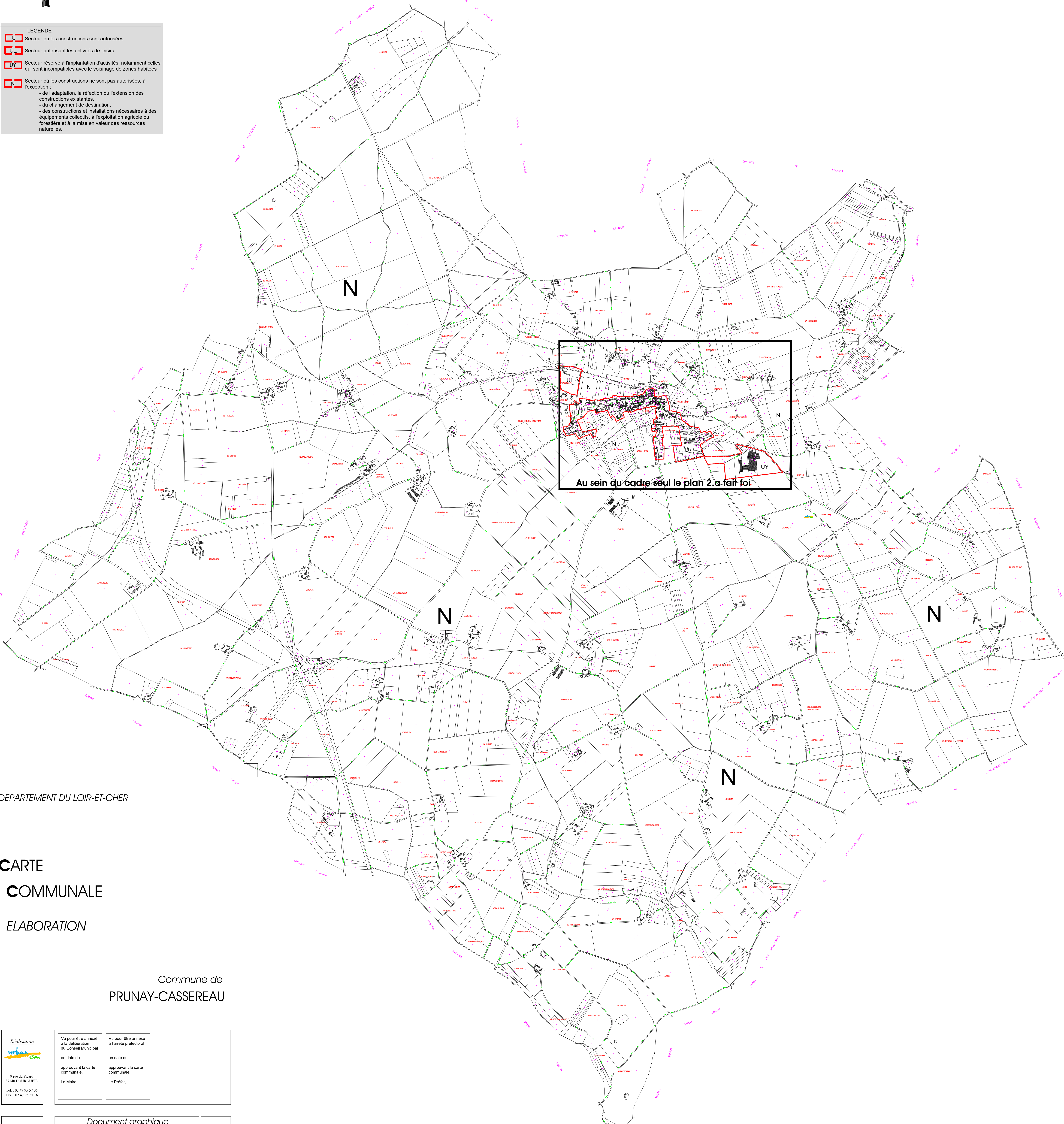




**LEGENDE**

- U Secteur où les constructions sont autorisées
- UL Secteur autorisant les activités de loisirs
- UY Secteur réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage de zones habitées
- N Secteur où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception :
  - de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes,
  - du changement de destination,
  - des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.



DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

**CARTE  
COMMUNALE**  
ELABORATION

Commune de  
**PRUNAY-CASSEREAU**

<p><i>Réalisation</i></p> <p>9 rue du Picard 37140 BOURGUEIL Tél. : 02 47 95 57 06 Fax. : 02 47 95 57 16</p>	<p>Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du _____ approuvant la carte communale.</p> <p>Le Maire,</p>	<p>Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral en date du _____ approuvant la carte communale.</p> <p>Le Préfet,</p>
--	--	---